



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 1261

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Madame la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, j'ai écouté hier, avec la plus grande attention, votre réponse sur l'avenir de la formation professionnelle et j'avoue avoir été surpris par autant d'autosatisfaction. Votre gouvernement se veut le champion de la lutte contre le chômage des jeunes.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il l'est !

M. Jean Ueberschlag. Mais, à part les dispositifs qui ne donnent lieu qu'à effets d'aubaine ou d'annonce, tout ce qu'il propose est bien superficiel. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Nous sommes convaincus que rien ne saurait remplacer une formation pertinente pour permettre à nos jeunes de s'adapter au marché de l'emploi. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Au lieu d'y consacrer vos premiers efforts, vous avez préféré faire adopter un dispositif emplois-jeunes dont vous ne pouvez nier qu'il crée une fonction publique au rabais et ne permet pas, de l'aveu même des jeunes recrutés, l'accès à une véritable formation professionnelle.

Votre gouvernement a mis un an pour instituer un secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. Vous-même, madame la secrétaire d'Etat, avez mis un an pour faire votre première communication sur ce sujet. Avouez que deux ans pour ébaucher les axes d'une politique, c'est ce qui s'appelle se hâter lentement ! Il est vrai que vous venez de nommer l'un de nos collègues parlementaires en mission pour « analyser et faire des propositions de réforme du système de la formation professionnelle ».

M. Alain Néri. C'est bien nécessaire !

M. Jean Ueberschlag. Tous les espoirs sont donc permis pour l'an prochain ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) Et hier - surprise ! - sans répondre en rien aux questions de ma collègue socialiste, vous nous avez avoué que, dès votre nomination, vous aviez vite compris qu'il fallait réformer la loi de 1971, à laquelle d'ailleurs vous attachez le nom de M. Delors alors qu'il ne faudrait pas oublier celui de M. Jacques Chaban-Delmas. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Didier Boulaud. Demandez à Chirac !

M. Jean Ueberschlag. Madame la secrétaire d'Etat, ne dites pas que votre gouvernement est celui du dialogue, que vous préférez la concertation à la méthode qui consiste à imposer son point de vue.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Jean Ueberschlag. Et si vous en avez vraiment un à ce sujet, pourquoi ne nous le dites-vous pas ? Notre pays, nos jeunes ont besoin d'une action rapide et efficace, et non de grands discours. En conséquence, permettez-moi de vous poser la seule question qui vaille (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert) et qui intéresse nos jeunes et l'ensemble des acteurs de notre vie économique: quand exactement déposerez-vous votre projet de réforme sur le bureau de l'Assemblée ? Dans un an, deux ans, plus peut-être (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste), ou jamais ? Mais, dans ce cas, il faut le dire ! Vous ne semblez pas vous en rendre compte: non seulement les Français attendent, mais le temps vous est compté à vous aussi ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe

Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Monsieur Ueberschlag, nous allons nous limiter à la législature, parce que Mme Péry n'a qu'une minute pour répondre ! (Sourires.)

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Avouez, monsieur le député, que je n'ai pas abusé de mon temps de parole hier ! Au cours de la minute trente qui m'était octroyée pour répondre, je n'ai donc pas eu le temps de faire de l'autosatisfaction, tout juste ai-je pu me livrer à un rapide diagnostic de la situation actuelle.

S'agissant des emplois-jeunes et de la situation des jeunes, je ne rappellerai qu'un chiffre: le chômage des jeunes a diminué de 15 % !

M. Laurent Cathala. Bravo !

Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle. Pour ce qui est de la méthode, je suis à la disposition de la représentation nationale, sous la forme que vous souhaiterez (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), pour venir débattre au fond du sujet. Vous me reprochez trop de concertation. Puis-je vous rappeler que la façon dont la loi quinquennale a été élaborée a traumatisé l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste), notamment les représentants des organisations tant patronales que syndicales ! J'ai donc préféré prendre mon temps pour engager une concertation multilatérale que je vais poursuivre. Je me suis ainsi exprimée ce matin devant le comité de coordination, devant les patrons, les syndicats, les représentants des régions. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 1999, page 3102

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er avril 1999